

Le journal de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

N°11 décembre 2021

Lintercommunal-

-					
	VOTRE			-	6
	INTERCOMMUNALIT	L P4	ACCORDING TO STATE OF THE PARTY		The state of the s
	DÉVELOPPEMENT				
	DURABLE	Р6	affeline a		
	LES TRAVAUX	P8	45 7 7 7	Samuel Samuel Samuel	Care Care
	DÉVELOPPEMENT	Charles Con		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	and the second second second
	ÉCONOMIQUE	P 11	100 AND	William .	SINGS PARTY NAMED IN COLUMN
	URBANISME	P 13	ALCONOMIC TO A ALCONO		der a ser
	UNE HISTOIRE		STATE OF THE PARTY		
	DE PASSION	P 14			A STATE OF THE PARTY OF
	SERVICES		and the later of t	1.5	well as the second
	POPULATION	P 16			S. S. Britan
4	PROJETS	P 18	Villa		The second second
	LÉVÉZOU				190 Aug
	PRATIQUE	P 20	SALVE DE	22	
	The Party	1/8	Photo Control	170	MAN STATES







ALEXIS CANITROT

Président de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

Ce début de mandat aura été marqué au fer rouge par le contexte très difficile de la crise sanitaire du Covid-19. Parallèlement, l'année 2021 correspond aux 20 ans de création de la communauté de communes de Lévézou-Pareloup:

- 20 ans au service de ses communes membres avec plus de 40 millions € investis directement sur le territoire, et 6 millions € de fonds de concours distribués aux communes pour leurs projets,
- 20 ans au service de la population du Lévézou avec notamment le ramassage de plus de 40 000 tonnes de déchets et 1 200 000 km parcourus par les camions de collecte de la communauté.
- 20 ans au service des entreprises, première communauté du département à mettre en place l'aide immobilière aux entreprises en 2011 et à la maintenir au plus haut niveau possible depuis cette date.

Il n'existe pas en Occitanie de communauté de communes aussi solidaire que la nôtre au regard du soutien apporté à toutes ses communes membres quelle que soit leur taille ou leur ressource.

Rares sont les projets communaux qui n'ont pas bénéficié d'un soutien financier de la communauté de communes. Les présidents qui m'ont précédé dans cette intercommunalité ont toujours eu un train d'avance et il n'est pas toujours aisé de leur succéder.

Cette dynamique est encore la nôtre pour ce mandat. Cependant, la réforme des collectivités territoriales, qui s'est engagée lors du dernier mandat, a clairement affaibli



les collectivités comme les nôtres en raison de notre faible densité de population.

Nous sommes parmi les collectivités les plus impactées par cette réforme. Nous arrivons même à une aberration « folle » qui est que notre communauté de communes donne plus d'argent à l'État qu'elle n'en reçoit avec ce système de péréquation horizontale. Cette situation est inacceptable pour les territoires ruraux. Nous n'avons certes que 5 600 habitants mais le territoire couvre 50 000 hectares.

Notre collectivité est principalement là pour aménager le territoire, à travers ses routes, ses ouvrages, ses installations de stockage des déchets, ses actions pour préserver l'environnement...

Les fonctionnaires de Bercy ne connaissent sans doute pas les territoires comme les nôtres pour penser que nos charges et nos investissements sont proportionnels au nombre d'habitant. Ils ne réalisent pas, semble t-il, qu'il faut parfois construire 3 km de route pour aller jusqu'à une ferme isolée afin que la collecte du lait se fasse. Il en va de même pour ramasser les déchets, entretenir le paysage ou accomplir l'action sociale au quotidien... De même, la réforme de la taxe d'habitation engagée lors de ce mandat reproduit des effets similaires. En 2021, plus de 2 milliard d'€ d'impôts fonciers locaux des territoires ruraux partent vers les zones urbaines. Sur notre communauté de communes, cela représente plus de 1,5 million d'€ que vous payez sur votre taxe foncière, et qui sont transférés depuis cette année en direction des



métropoles et des agglomérations.

Malgré cela, je suis profondément optimiste pour le Lévézou. Notre territoire a des atouts indéniables et exceptionnels. Nous avons des projets qui nous permettront de générer des ressources nouvelles. « Le monde et la France sont à un tournant historique». La crise sanitaire actuelle a accéléré une dynamique légère mais réelle de transition vers un nouveau modèle. J'ai le sentiment que nous avons par le passé sousestimé ses atouts, peut-être par excès d'humilité, notamment en termes d'attractivité touristique. Le Lévézou ne doit pas être un territoire qu'on choisit par défaut que ce soit pour s'évader un weekend ou pour s'y installer durablement!

Les personnes qui viennent sur le Lévézou, en vacances ou pour y vivre, doivent ressentir que son environnement, son agriculture et son identité en font un territoire unique.

Mon ambition, et celle de tous les élus communautaires, est de développer l'attractivité du Lévézou pour atteindre les objectifs de démographie et de croissance que les élus se sont fixés dans les documents de planification (SCoT, PLUi...). Cette condition est nécessaire au maintien de tous les commerces et de tous les services nécessaires à la population.

Pour atteindre cette ambition d'attractivité, nous continuerons comme lors du dernier mandat à porter des projets structurants forts comme le pôle aquatique et de bien être intercommunal, la base de loisirs aqualudique de Vezins ou encore les voies vertes du Lévézou... Au-delà des équipements publics, nous devons cultiver cette image de territoire d'excellence à travers ces piliers qui forgent l'identité du Lévézou, tels que :

- l'excellence agricole : atout majeur de notre territoire avec une structuration forte et des productions de qualité, l'agriculture au sens large doit rester la locomotive pour le Lévézou.
- l'excellence environnementale : cet enjeu s'intègre dans toutes nos compétences, il est aujourd'hui une opportunité majeure pour notre territoire au regard de son environnement exceptionnel.

Dans cette France en mouvement, il est certain qu'il y aura des opportunités pour les territoires ruraux. Il serait cependant illusoire de croire qu'en restant immobiles, les opportunités vont se concrétiser par magie. Les territoires les plus attractifs sont ceux qui ont une identité territoriale forte. Mon intuition est que seuls les territoires en mouvement qui allient la synergie des forces privées et publiques auront une chance de sortir gagnants.

Le Lévézou est un territoire d'exception, un territoire d'excellence et nous devons le valoriser comme tel. Notre réussite réside dans notre capacité à agir collectivement, entreprises, citoyens et élus et d'affirmer haut et fort l'identité du Lévézou comme notre atout majeur.

QUI EST-ELLE? QUE FAIT-ELLE?

OÙ INTERVIENT-ELLE DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE ?

Votre Communauté de communes dont vous avez adopté le conseil au cours des élections municipales 2020, a son siège à Vezins-de-Lévézou et son conseil intercommunautaire, organe décisionnaire, se réunit régulièrement en alternance dans les différentes communes du territoire pour délibérer.

C'est un EPCI à fiscalité propre, créé par la loi du 6 février 1992, qui associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Un organe consultatif, composé des 10 maires qui forment le bureau, se réunit et examine les affaires présentées par les techniciens en charge des dossiers qui seront ensuite soumises à l'organe délibératif le conseil communautaire. Chaque jour votre collectivité répond à plusieurs objectifs : c'est un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. L'intercommunalité vise aussi à favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du

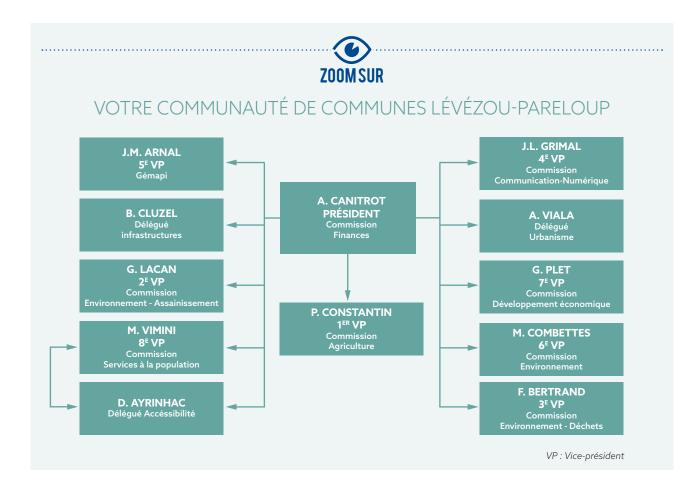
territoire

Proximité et cadre de vie (point info seniors, petite enfance, transports à la demande), environnement (assainissement individuel, espace vert, collecte des déchets, gestion des déchetteries), gestion et protection de la ressource en eau (GEMAPI), urbanisme (SCoT, PLUi), travaux de voirie et ouvrage d'art (entretien voirie, ponts, création de voies vertes...), développement économique et attractivité (agriculture, emploi, ZAE), aides aux entreprises, un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) a été porté et financé par les Communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars en charge du SCoT, de la promotion touristique du territoire, à travers l'Office de

Tourisme Territorial, de l'animation culturelle et de l'animation sportive. Les agents interviennent dans tous les domaines de compétences exercés sur le territoire à votre service.

L'intercommunalité est d'abord une politique quotidienne. Elle vise à fédérer les territoires, à mettre en commun des moyens pour réaliser des équipements qui ne pourraient être portés par des communes isolées grâce à des financements plus importants, des moyens humains et à des économies d'échelles.

La communauté de communes est là pour porter un projet de territoire au-delà des frontières communales.



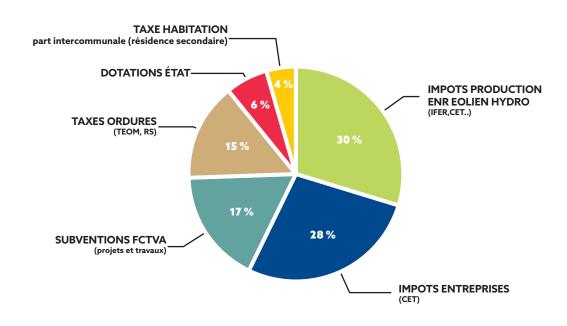
FINANCES PUBLIQUES BUDGET INTERCOMMUNAL

En mars, la CCLP a voté son budget 2021. Grâce à une maîtrise des dépenses courantes, et la recherche de cofinancements, le budget 2021 permet d'engager de nouveaux investissements, et ce, sans recourir à l'emprunt depuis le début du mandat et sans toucher aux taux d'impositions. Cela tout en maintenant la qualité du service à la population.

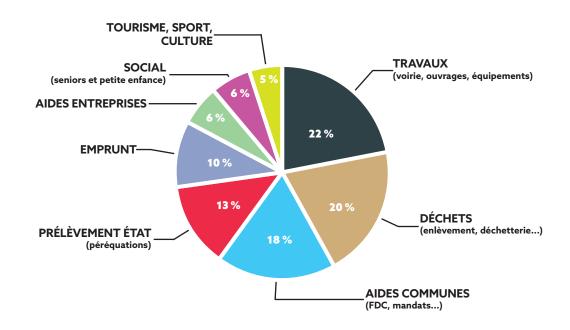
Budget de fonctionnement : 4 147 150 €

Budget d'investissement : 4 934 267 €

RECETTES



DÉPENSES



5



En matière de transition énergétique, l'Union européenne avait fixé pour 2020 l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable (EnR) dans sa consommation finale brute d'énergie. Onze pays, Suède en tête, ont dépassé cette exigence dès 2017. D'autres restent très en retrait.

Tandis que la moyenne européenne se situait à 17,5% en 2017, la France, qui visait même 23%, affichait 16,5%. Pire, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté et la neutralité carbone en 2050 n'est plus une évidence. La France est pourtant la deuxième productrice européenne d'EnR, non fossile. En Europe, avec 60,8 GW de capacité installée, l'Allemagne possède le parc le plus important devant l'Espagne (25,7 GW) et le Royaume-Uni (23,9 GW). Le parc français est le quatrième plus important d'Europe avec 16,5 GW de capacité installée en 2019. En 2019, 3 régions totalisent près de 60 % de la production d'électricité d'origine éolienne nationale. Il s'agit du Grand-Est (7,67 TWh), des Hauts de France (8,95 TWh) et de l'Occitanie (3,75 TWh). L'ancienne région Midi-Pyrénées produit environ 5 % de l'énergie nationale. C'est notamment grâce à cela que la production d'énergie

éolienne se place au 3° rang après la production nucléaire et hydroélectrique.

Le plateau du Lévézou n'est pas consacré exclusivement à l'exploitation de l'énergie hydraulique mais aussi à l'éolien. En raison, principalement, de sa situation géographique exposée à la Tramontane, vent du nord-ouest et au Vent d'Autan du sud-est. La région Occitanie-Midi-Pyrénées et le Département de l'Aveyron ont beaucoup investi dans les énergies renouvelables, et plus particulièrement dans l'éolien. Les parcs éoliens de l'Aveyron produisent environ 436 859 MWh. L'énergie positive, pour un particulier comme pour un territoire, est le fait de produire plus d'énergie que l'on en consomme.

Les territoires à énergie positive inventent un nouveau paysage énergétique, en combinant les valeurs d'autonomie et de solidarité. Ainsi, le Lévézou vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques.
Le Lévézou est engagé dans la transition énergétique historiquement, avec le projet des cinq barrages depuis les années 50.
Le territoire veut aujourd'hui traduire cette question énergétique dans une véritable politique locale de l'énergie. Cette stratégie s'inscrit dans un scénario en trois temps : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergie renouvelable.

La transition énergétique est donc au centre du projet territorial, avec la volonté d'agir localement pour répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique.

Quand beaucoup de territoires font de la communication pour proposer un projet à énergie positive pour les années 2050, notre territoire est déjà dans cette situation. La production d'énergie éolienne est un enjeu fort pour le territoire, d'autant que le Lévézou représente l'un des plus forts potentiels de développement inscrit dans le schéma régional de l'éolien, adossé au schéma régional Climat Air Énergie de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Depuis de nombreuses années, le Lévézou fait d'ailleurs l'objet de convoitises pour de nombreux opérateurs éoliens. Ces projets s'inscrivaient jusqu'alors, essentiellement dans le cadre de la prospection que ces investisseurs réalisaient sur l'ensemble des territoires à fort potentiel éolien.

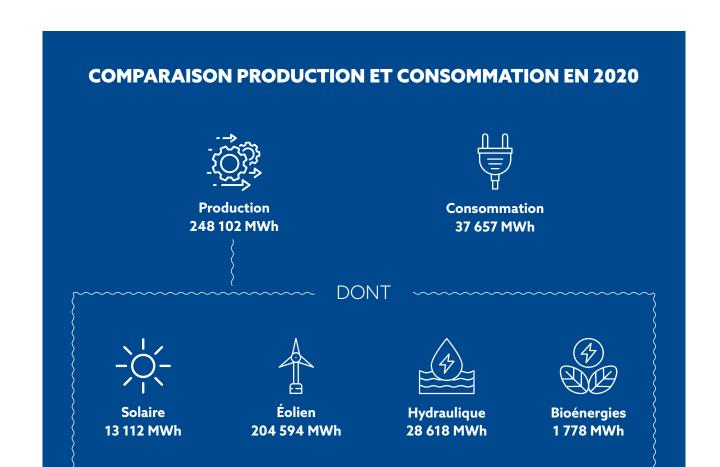
C'est pour ces raisons que les deux communautés de communes du Lévézou se sont prononcées sur l'avenir de l'énergie éolienne avec la rédaction de son SCoT en 2019. La stratégie définie par les élus est claire: 10 nouvelles éoliennes maximum jusqu'en 2042. Le choix assumé des élus du Lévézou a justement pour but (traduit dans le SCoT et le PLUi) que des projets ne se construisent pas contre les acteurs du territoire mais avec eux.

En effet, cette volonté est transcrite dans les documents d'urbanisme. L'ambition est que les futurs projets soient en partenariat étroit avec les collectivités et les populations. Ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation de la communauté de communes dans le capital des sociétés d'exploitation éolien. L'objectif est bien d'optimiser les recettes mais aussi d'être acteur des décisions.

C'est avec cette méthode encore innovante au plan national que le territoire souhaite contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de production d'énergie renouvelable dont l'éolien constitue un pilier. Pour les projets photovoltaïques, l'intégration aux toitures existantes doit être privilégiée. D'ailleurs, l'utilisation de panneaux photovoltaïques pour les toitures de nouvelles constructions sera très fortement conseillée dans certains cas (bâtiments d'élevage, bâtiments tertiaires, etc).

Le foncier agricole restera totalement préservé. Une évaluation technique justifiera le choix des sites, au regard des enjeux de préservation de la biodiversité, des économies d'espaces agricoles et de la protection des paysages.







LES ZAE



ZAE ALBERT GAUBERT Villefranche-de-Panat

Suite à l'acquisition de foncier en 2018 par la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, des travaux d'aménagement ont été réalisés et ont permis la création de 5 lots pour accueillir des entreprises.



ZAE LA GLÈNE - Saint-Léons

Le taux d'occupation maximal de la zone actuelle a été atteint en 2019. Le projet d'extension de cette zone est à l'étude d'autant que la collectivité a acquis à ce titre 10 hectares de foncier. Selon les projets en cours et suite à l'approbation du PLUi une partie (environ 3 hectares) serait allouée à l'extension de la Zone d'Activité dont la voie d'accès est déjà en travaux. Plusieurs entreprises ont déjà exprimé leur souhait de s'implanter sur le site.

ZAE LA CAILLE - La Pale - Salles-Curan

Cette zone a fait l'objet d'une étude en vue d'une réhabilitation fin 2020 - début 2021. Suite à ce diagnostic doublé d'une proposition d'aménagement, la collectivité sera amenée à engager des travaux selon un plan pluriannuel.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de réfection et d'entretien des voiries du territoire ont été réalisés pendant cette année pour un montant d'environ 500 000 €.



8

Dans le cadre d'une délégation de maitrise d'ouvrage pour la commune de Canet-de-Salars, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup a réalisé des travaux d'aménagement d'un parcours halieutique sur le lac de la Gourde. Les travaux ont permis la mise en place de plusieurs postes de pêche sur pilotis, d'îlots flottants végétalisés servant de refuge à la faune piscicole.

Ces travaux ont pour objectif de développer les activités de pleine nature (pêche de bord, float-tube...) sur un site remarquable, dans la continuité de l'observatoire du lac, destiné à l'étude des oiseaux, déjà réalisé par la communauté de communes.







TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'ART

Depuis 2019, plusieurs ouvrages ont été restaurés et remis à la circulation ces deux dernières années, le pont de la Gourde à Canet-de-Salars, celui de Bonnevial à Arvieu, de Trébonbas à Curan.

Actuellement des travaux sont

effectués sur le pont de Martouret (situé sur la commune de Salles-Curan), qui n'était plus adapté à la circulation, depuis septembre (recalibrage de l'ouvrage et mise aux normes). La partie de travaux en rivière est terminée depuis le

31 octobre. Et depuis l'accès est rendu à la circulation. Au premier trimestre 2022 les travaux de voirie seront lancés pour un achèvement au premier semestre 2022.







PROJET DE CENTRE AQUATIQUE

ET BIEN-ÊTRE INTERCOMMUNAL

Le projet de centre aquatique et de bien être intercommunal est un projet important initié au mandat précédent et qui se concrétise pour la partie étude en 2022. Le démarrage des travaux est prévu en 2023 pour une ouverture en 2025.

Le COPIL, composé de 10 élus, s'est réuni à 7 reprises depuis le début de l'opération. Le projet redéfini en 2021 permettra de conserver le stade à son emplacement actuel. La CCLP



vient d'acquérir la parcelle au nord du stade et les études nécessaires ont été réalisées pour y implanter l'équipement.

Des visites et des échanges avec des collectivités ayant des équipements du même type ont été réalisés (notamment Objat, Saint-Mathieude-Tréviers, Saint-Brès).

Le pré-programme et le cahier des charges ont été validés. L'objectif affiché est clair, il s'agit de construire un équipement à notre échelle qui réponde à deux besoins :

- Services à la population : avec un bassin de nage à fond mobile de 25 m pour l'apprentissage de la natation, les activités aquatiques (sportives, gymnastique, bébés nageurs) et les thérapies de l'eau.

 Attractivité du Lévézou : espace balnéo bien être de qualité avec un bassin balnéo, sauna, hammam, spa.

Les élus ont aussi fait le choix de s'inscrire dans une démarche Bâtiment Durable Occitanie, innovante pour un tel équipement, dont l'objectif est de penser le bâtiment pour limiter tous les coûts de fonctionnement dans l'avenir. Les assistants à maîtrise d'ouvrage ont été désignés début 2021 et sont en charge de la préparation du marché à venir suivant les choix opérés par vos élus.



Développement économique

AIDE AUX ENTREPRISES

FONDS L'OCCAL

Face à la crise sanitaire sans précédent, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup s'est mobilisée au côté de la région Occitanie et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et la Banque des Territoires pour mettre en place un dispositif d'aide : le fonds L'OCCAL.

Ce dernier a eu pour objectif de relancer l'économie de nos territoires et soutenir les entreprises au travers de trois volets :

- des avances remboursables (soutien de trésorerie),
- des subventions d'aide à l'investissement de relance,
- aides aux loyers.
 Le dispositif mis en place en juillet
 2020 s'est clôturé le 31 mai dernier.
 La Communauté de communes
 Lévézou-Pareloup a mobilisé une
 enveloppe de 65 835 € permettant

de soutenir avec les autres partenaires, 19 entreprises du territoire.

AIDE IMMOBILIÈRE

Par ailleurs, la collectivité poursuit sa mobilisation pour le maintien et le développement du tissu économique grâce au dispositif d'aide immobilière aux entreprises mis en place depuis plusieurs années. Les entreprises ayant des projets de création, développement, reprise... peuvent prendre contact auprès du pôle développement territorial.



Pôle développement territorial 05 65 58 15 53 developpement@levezou-pareloup.fr

EMPLOIS

Dans le cadre de ses missions de développement économique, la Communauté de communes a souhaité mettre en place un programme en faveur de l'emploi. Plusieurs actions ont été ainsi menées pour accompagner les entreprises dans la recherche de salariés et le maintien dans leur poste. Depuis plusieurs années la collectivité propose en partenariat avec Conseil Départemental de l'Aveyron et pour le compte des entreprises qui le souhaitent, publier les offres d'emploi et assurer leur suivi par le biais de la plateforme « L'Aveyron Recrute ». Cette année l'action a été renforcée sur le volet de l'emploi saisonnier avec la participation active du PETR du Lévézou et l'Office de Tourisme. Ainsi c'est plus d'une vingtaine d'offres d'emploi qui ont pu être mises en ligne sur le site levezou.fr



Plus d'informations sur : **www.levezou.fr**

AGRICULTURE

Depuis 2017, la Communauté de communes a mis en place, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture un programme « conforter et sécuriser l'agriculture en Lévézou-Pareloup ». Parmi les différentes actions menées dans le cadre de ce programme a été organisé le 6 octobre dernier un forum de l'emploi en agricole avec la participation du Conseil Départemental de l'Aveyron. Cet évènement s'est décliné selon trois axes :

- un Farm dating dans le cadre du volet transmission-reprise avec la mise en relation de cédants et des candidats à l'installation. Lors de cette manifestation 8 fermes ont été proposées à la reprise ou en association.

- un Job dating où une quinzaine d'offres d'emploi ont pu être proposées via des groupements d'employeurs, le service remplacement ou des exploitants agricoles.
- un forum de l'emploi pour permettre aux demandeurs d'emploi, étudiants, exploitants de s'informer sur leur projet d'installation, de formation...

Les temps d'échanges et de rendezvous se sont poursuivis l'après-midi par des visites de fermes pour permettre aux demandeurs d'emploi d'appréhender concrètement les métiers de l'agriculture sur notre

C'est autour des 22 partenaires présents, que la collectivité a accueilli plus d'une centaine de visiteurs.



Développement économique



Champs d'actions privilégiés de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, le développement économique, l'accompagnement des entreprises, commerces, artisans sont au cœur des stratégies du territoire et de l'action de la CCI Aveyron.

C'est dans cette dynamique que la Communauté de communes Lévézou-Pareloup a souhaité contractualiser avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron pour formaliser le travail déjà en cours et renforcer l'accompagnement des entreprises du territoire.

Ce partenariat a été formalisé par une convention de partenariat signée dans le courant de l'été. Les principaux axes de travail seront l'animation conjointe de réunions thématiques, en particulier sur le volet RH pour les chefs d'entreprise, la réalisation d'enquête et d'études et la mise à disposition d'outils partagés...

En parallèle et conjointement la Communauté de communes a renouvelé son partenariat avec la plateforme d'Initiative Aveyron par la signature d'une nouvelle convention afin de poursuivre et développer les actions déjà mises en place depuis 2015.

Le travail collaboratif entre les deux structures se traduit entre autre par l'accompagnement des entrepreneurs dans le cadre d'une création et/ou reprise d'entreprise avec un soutien financier octroyé sous la forme d'un prêt d'honneur à taux 0 (sans garantie personnelle). Cette nouvelle convention de partenariat va notamment permettre d'élargir le domaine de compétences à la valorisation des productions agricoles locales. La Communauté de communes Lévézou-Pareloup souligne ce nouveau volet d'accompagnement sur son territoire où l'agriculture reste l'une des activités prépondérantes. Parce qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour soutenir,

dynamiser et promouvoir le tissu économique du territoire, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup souligne les partenariats mis en place avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron et la plateforme Initiative Aveyron en cette période troublée pour venir en aide à l'ensemble des entreprises et des porteurs de projets sur le territoire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup.





POINT D'INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

La Communauté de communes Lévézou-Pareloup a souhaité engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par une délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2018. Cette démarche a pris 3 ans et un travail important pour aboutir aujourd'hui.

Afin de mener à bien ce travail découlant des objectifs du SCoT, la Communauté de communes a saisi l'opportunité de porter un regard prospectif sur l'avenir de son territoire et de se donner les moyens de mettre en cohérence les objectifs de développement avec la réalité des enjeux du territoire.

Le présent document d'urbanisme, qui remplacera l'ensemble des documents existants, devra

conforter les objectifs suivants, retenus lors de la séance du 21 décembre 2018 en Conseil communautaire :

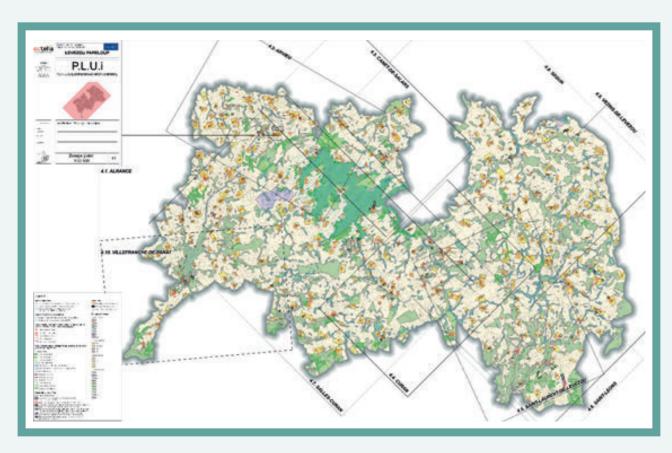
Le PLUi a ensuite été arrêté le 06 mai 2021.

Pendant le mois d'octobre 2021 l'enquête publique a été réalisée, celle-ci a débouché sur une participation importante (111 requêtes) et a donné lieu à des discussions avec le commissaire enquêteur désigné.

Suite à des échanges avec la Communauté de communes et les maires du territoire un rapport a été établi par lui fin novembre.
Ce rapport est rendu public et mis en ligne sur la plateforme dédiée. La démarche est aujourd'hui arrivée à son terme avec l'approbation du document par l'assemblée au conseil communautaire du mois de décembre



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL LÉVÉZOU-PARELOUP





C'est une histoire de passion. Gaston Mercier, ancien cavalier d'endurance équestre a lancé son activité il y a 30 ans.

Tout a commencé parce qu'il ne trouvait pas de selle qui lui apporte, tant à lui qu'à son cheval, un réel confort. Il a donc créé sa première selle. En autodidacte, Gaston Mercier se lance et s'implante sur le marché de niche de la selle d'endurance, mais pas seulement. Des cavaliers de dressage et de saut d'obstacles

viennent le consulter.

Cette notoriété ne s'est pas construite du jour au lendemain. Gaston et Jeanne Mercier ont vécu les débuts du tourisme équestre à une époque où l'engouement n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui. Après un passage du côté d'Espalion, ils ont découvert le « Mas de Vinaigre », sur la commune

de Saint-Léons, l'endroit idéal pour ouvrir un centre équestre. C'était en 1977. D'un côté, il y avait les leçons et les randonnées ; de l'autre un marché du cheval à développer. C'est là que Gaston Mercier a commencé à racheter des selles et à les rafistoler. Pour créer finalement son propre modèle. Et glaner, dans les années 80, plusieurs titres tels que champion de France et double champion d'Europe lors de courses d'endurance. Il était pourtant loin de s'imaginer fabricant de selles! « Il s'était créé un réseau avec le centre équestre et les épreuves sportives, raconte son fils Manuel. De son prototype de selle, il trouva quelqu'un pour réaliser le premier modèle. Comme le rendu ne lui plaisait pas, il lança son propre atelier et embaucha quelques personnes pour l'épauler dans cette nouvelle aventure. Dix ans après l'ouverture du centre équestre, poursuit Manuel, il commercialisa ainsi une selle aui allait devenir une référence dans le milieu. » « Conduit par un concept original et exclusif, nous fabriquons depuis plus de 20 ans des selles de pleine nature, polyvalentes, ergonomiques et légères.



Ainsi, nous avons remis au goût du jour un principe qui consiste à reculer le poids du cavalier sur le dos du cheval, pour alléger l'avant main et favoriser l'équilibre du couple dans une monte sportive, sans fatique et au plus près du cheval. En 2011, la sellerie a obtenu deux labels venant récompenser l'application et le sérieux que nous mettons dans la conception et la fabrication de nos produits haut de gamme, ainsi que notre acharnement à maintenir l'ensemble de notre production en France : le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État mise en place pour distinguer des entreprises françaises au savoir-faire artisanal et industriel d'excellence ».

Toujours orientée vers le confort et soucieuse d'innovation, la sellerie a également mis au point un étrier révolutionnaire, le Bi-relax, une géniale invention pensée pour ceux ayant des problèmes de pied. Mais ce n'est

pas tout. En plus des 500 selles qui sortent chaque année de ses ateliers, la sellerie fabrique également de la bagagerie, tapis de selle, briderie et une ligne de vêtements.

« Les cuirs de nos selles, d'origine bovine sont tannés en Aveyron à Rodez. Tous nos accessoires sont réalisés dans le Tarn à Mazamet. Nos arçons sont réalisés en matériaux composites dans le Lot. L'ensemble de nos produits sont de fabrication 100 % régionale, dans une optique écologique.

La taille de l'arçon, le modèle de selle et sa couleur sont définis avec le client. Vient ensuite la fabrication. Entre la commande et la livraison, il faut compter environ trois mois. De la découpe du cuir au montage, du gainage au positionnement des porte-étrivières, tout un savoir-faire artisanal préside à la réalisation de nos selles. Notre produit doit s'adapter aux clients et permettre à celui-ci de s'améliorer. »

L'entreprise Mercier emploie une quinzaine de personnes, des coupeurs aux couturières en passant par les assembleurs, le contrôleur qualité l'administratif, le chargé marketing / communication et les commerciaux. Il n'y a pas d'école, la formation des employés se fait sur place en alternance.

Aujourd'hui la marque « Aux trois chevaux » réalise un chiffre d'affaires de 1,5 M€ dont 25 % à l'export, la sellerie reçoit des commandes de Chine, des Émirats, d'Australie et du Pays-Bas.

Manuel Mercier prévoit une refonte de la gamme de ses selles ainsi que la promotion de son siège de bar « Ensell' ». Il envisage d'augmenter la part du chiffre d'affaires à l'international et de se diversifier en proposant de nouveaux équipements novateurs. Pour cela il sera nécessaire de pousser les murs, il prévoit donc une extension des bâtiments existant. L'aventure sur le Lévézou continue...



Services population

LE POINT INFO SENIORS À VOTRE SERVICE ?

Un guichet unique de proximité dédié aux plus de 60 ans et leur entourage ainsi qu'aux professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

LES MISSIONS DU SERVICE



Le Point info seniors propose également des actions d'animation et de prévention en direction du public sénior.

En 2022, le PIS du Lévézou vous proposera comme chaque année, des actions de prévention santé autour de ciné-débat, ateliers sport, nutrition, numérique.

Cette année, le PIS souhaite se mobiliser afin de mettre en place des actions auprès des aidants. Un projet est en cours sur la commune de Villefranche-de-Panat, en partenariat avec les associations locales (Famille Rurales, centre de soins infirmiers, ADMR...). Cette action se déroulera en trois temps : un ciné-débat, un groupe de parole et des ateliers thématiques.

Le Point info seniors constitue un guichet unique dédié aux personnes âgées mis en place par le Conseil Départemental sur l'ensemble du territoire du département.





ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER, ACCOMPAGNER



Ce service est là pour vous informer dans le cadre de vos démarches administratives et vous accompagner dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide. Le Point info seniors vous garantit un accompagnement professionnel et personnalisé. Le Point info seniors se rend disponible pour être au plus près de vous, des permanences ont lieu sur toutes

les communes une fois par mois, sur rendez-vous. Si besoin, nous effectuons des visites à domicile. Le service peut vous accompagner sur vos questions concernant le maintien à domicile, les structures d'accueil, les démarches administratives (papier ou en ligne), l'accès aux droits et toutes autres questions...



Coordonnatrices

Laura Pradeilles 06 75 73 33 57 Sophie Puech 06 75 73 42 03

N'hésitez pas à les contacter pour connaitre les jours et horaires des permanences sur votre commune.





OUVERTURE DE NOUVELLES LIGNES

POUR LE TRANSPORT À LA DEMANDE

La Communauté de communes Lévézou-Pareloup avec la région Occitanie met à votre disposition un réseau de transport à la demande (TAD) qui permet de desservir des zones rurales peu, voire pas, desservies par des lignes régulières depuis plusieurs années. Toujours dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des usagers, de nouvelles lignes seront mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022, notamment sur le secteur d'Alrance, Arvieu et Villefranche-de-Panat à destination de Saint-Affrique.

LE PRINCIPE

EN 3 ÉTAPES



1 Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous amène en ville.



Vous faites vos courses, votre marché, vous effectuez votre visite chez le médecin...



Le véhicule vous ramène ensuite chez vous.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

OUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Tous les habitants des communes du territoire.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il vous suffit de réserver directement votre voyage auprès du transporteur la veille de votre déplacement.

QUEL COÛT?

Une nouvelle politique tarifaire est mise en place par la région Occitanie, désormais chaque trajet coûtera 2 € à l'usager, soit 4 € l'aller-retour.

SECTEUR 1

COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS	JOURS DE	HORAIRES	
COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS	FONCTION	ARRIVÉE	DÉPART
	Millau	vendredi	8h30	12h15
St-Laurent-de Lévézou			13h30	17h30
St-Léons - Ségur Vezins-de-Lévézou	Vezins-de-Lévézou	mercredi	9h00	11h30
	Laissac	mardi	9h00	12h00
Ségur	Rodez	jeudi	8h30	12h15
9	Pont-de-Salars	vendredi	9h30	12h00
Vezins-de-Lévézou	Pont-de-Salars	lundi	8h45	11h15
vezins-de-Levezou	Font-de-Salars	vendredi	14h30	17h30

SECTEUR 2

COMMUNIC DESCEDVIES	DECTINATIONS	JOURS DE FONCTION	HORAIRES	
COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS		ARRIVÉE	DÉPART
Villefranche-de-Panat Alrance - Arvieu	Rodez Agglo	mardi	8h30	12h15
Villefranche-de-Panat Alrance - Arvieu	Saint-Affrique	mercredi	8h30	12h15
Villefranche-de-Panat Alrance - Arvieu	Millau	vendredi	8h30	12h15
Arvieu	Cassagnes-Bégonhès	vendredi	8h30	12h00
Arvieu - Alrance Villefranche-de-Panat	Requista	jeudi	8h30	12h00
Arvieu - Alrance Villefranche-de-Panat	Saint-Jean-Delnous	vendredi	14h30	17h00
Villefranche-de-Panat Alrance - Arvieu	Ceignac	vendredi	14h30	17h00
Alrance - Arvieu	Villefranche-de-Panat	4º jeudi	8h30	12h00
Salles-Curan - Curan	Millau	vendredi	8h30	12h00
Arvieu - Canet-de-Salars	Pont-de-Salars	3º jeudi	8h30	12h00
Curan - Salles-Curan Canet-de-Salars	Rodez Agglo	mardi	8h30	12h15



ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR LE LÉVÉZOU

Les politiques petite enfance et jeunesse sont pilotées de façon commune avec la Communauté de communes Pays de Salars. Le Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance fin 2022, il convient de le renouveler sous la forme d'une Convention Territoriale Globale. La CTG est un nouveau dispositif qui va se substituer aux contrats enfance-jeunesse, avec une vision globale des enjeux et des objectifs du territoire.

Les deux intercommunalités ont lancé en décembre une démarche de concertation avec un cabinet d'étude le CREDOC, visant à élaborer cette Convention Territoriale Globale. Ceci en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, agissant sur les champs de la petite enfance, de l'enfance et de

la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation à la vie sociale, de l'accès aux droits et au numérique et de l'accompagnement des familles vulnérables.

Cette contractualisation doit fixer sur les cinq prochaines années les priorités qui seront données pour agir sur ces champs d'interventions. Cette convention s'appuiera sur un diagnostic territorial et un plan d'action, co-construits avec les acteurs locaux, habitants, élus et professionnels concernés par ces enjeux. Il s'agira de réinterroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent et de définir des actions pour les années à venir. Une consultation des habitants sera menée courant 2022. Vous serez informés de l'avancée de cette nouvelle démarche prochainement.



PETR LÉVÉZOU

Créé en janvier 2015, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural PETR du Lévézou a pour mission de fédérer les communes et EPCI membres pour mettre en œuvre le projet de territoire. Constitué et financé par les deux communautés de communes du Lévézou : Lévézou-Pareloup et Pays de Salars, il a pour mission essentielle la mise en œuvre du projet territorial du Lévézou. La mise en œuvre de ce projet se décline en 3 axes :

1. ÉQUIPER LE TERRITOIRE

en infrastructures modernes lui permettant d'affronter les défis actuels. Outre cette compétence, il a les missions suivantes :

 Élaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Le 4 mars 2021, le conseil syndical a adopté à l'unanimité le SCoT du Lévézou, après la consultation de plusieurs partenaires institutionnels et une enquête publique. À ce jour le SCoT s'applique sur le territoire des 19 communes du PETR du Lévézou.

2. PROMOTION TOURISTIQUE

du territoire, avec le concours de l'Office de tourisme Pareloup Lévézou avec lequel il signe une convention d'objectifs annuelle.

- Animation sportive. Sport senior ou enfant et ado, ces dispositifs permettent d'une part, un accès à la pratique au plus près de chacun et d'autre part une diversification de l'offre.
- Animation culturelle. La mise en place d'une programmation culturelle itinérante permet non seulement une diversification de l'offre (théâtre, ciné, patrimoine...)

mais aussi comme pour le sport un service au plus près de la population

3. CONTRACTUALISATIONS

pour mobiliser des financements à destination des communes ou communes du territoire. À ce titre, il convient de noter que le territoire du Lévézou a été accepté pour porter à son échelle un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat qui sera signé en décembre permettra de faire bénéficier au territoire des montants du dispositif de France Relance.

 Attractivité et accueil de nouvelles populations. Différents dispositifs sont à l'œuvre pour développer une culture de l'accueil destinée à accueillir et stabiliser une nouvelle population.



La Communauté de communes Lévézou-Pareloup poursuit son engagement afin de réduire les inégalités numériques sur son territoire.

Après la mise en place d'ateliers en partenariat avec le pôle culturel et numérique Le Cantou puis le déploiement du Pass numérique, l'intercommunalité est lauréate d'un appel à projet sur l'inclusion numérique lancé par la Carsat en 2020.

L'objectif est de soutenir le numérique comme vecteur de lien social, de mobilité, d'ouverture sur l'information et le monde et comme outil d'accès aux droits en favorisant la lutte contre la fracture digitale. La Communauté de communes a perçu une subvention qui lui a permis d'acquérir du matériel informatique : six tablettes et six ordinateurs équipés de système d'exploitation et d'une suite logicielle de bureautique. À la suite de la signature d'une convention, la Communauté de communes, en la personne de son président Alexis Canitrot, a remis ces matériels à la commune d'Arvieu (et plus spécifiquement à la cyberbase Le Cantou) représentée par son maire Guy Lacan, en vue de l'organisation d'ateliers pour les seniors du territoire. Sur l'année 2021, ce sont

40 personnes qui ont bénéficié du

dispositif Pass numérique, chaque

personne s'est vue remettre un

carnet de chèques d'une valeur de 100 € pour se former. D'autres chéquiers seront distribués pour 2022.

Pour rappel le Pass numérique est un dispositif permettant à la population d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique, dans des lieux labellisés et de qualité. Se présentant sur support papier, ce Pass numérique ne demande pas de compétences préalables pour être utilisé. Il est conçu sur le modèle des titresrestaurant, sous forme d'un carnet de 10 tickets, s'apparentant également à un « bon cadeau ». Accompagné d'un courrier qui précise où et comment l'utiliser, il est distribué de manière ciblée et permet à son bénéficiaire de payer totalement ou partiellement une formation au numérique dans un lieu préalablement qualifié.

Ces personnes ont pu se former ; soit à Arvieu au Cantou, qui a proposé une centaine d'ateliers sur l'année 2021 ; soit en délocalisé où 37 ateliers ont été proposés sur plusieurs communes du territoire (Saint-Léons, Ségur, Salles-Curan, Vezins-de-Lévézou.)

Le thème des ateliers est défini en fonction des besoins des usagers (bases ou perfectionnement sur tablettes, ordinateurs ou smartphones). Des ateliers sur les démarches en ligne ont également été proposés par le Point Info Seniors pour compléter l'offre (création d'un compte France Connect, démarche sur les différents sites institutionnels...).



LE PASS NUMÉRIQUE EN 2021



40 personnes

ont bénéficié du Pass numérique



avec un carnet de chèques

d'une valeur de 100 € pour se former au numérique



dans des lieux labellisés et qualifiés



UN GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ

POUR TOUS LES AVEYRONNAIS



Depuis le 1^{er} novembre 2021 les consignes de tri ont évolué. De nouveaux emballages tels que les pots, boîtes, barquettes, films plastiques, petits métaux et bien d'autres doivent désormais rejoindre nos poubelles jaunes pour une consigne encore plus simple.

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT!

La Communauté de communes Lévézou-Pareloup et le SYDOM Aveyron se sont engagés depuis plusieurs mois dans la mise en œuvre de cette extension des consignes avec pour objectif de faciliter le geste de tri de tous les aveyronnais. Ce changement permettra ainsi de recycler et de valoriser un maximum de déchets, tout en réduisant le poids du sac noir.

Pour expliquer cette simplification, un courrier d'information accompagné du mémo-tri est arrivé dans toutes les boîtes aux lettres des foyers aveyronnais depuis le 2 novembre. Une grande campagne de communication est également déployée afin de sensibiliser le plus grand nombre. Vous pourrez ainsi retrouver les emballages personnifiés comme « Jules la capsule, Charlotte ma compote... » sur les affiches de votre commune, dans la presse écrite, à la radio, les réseaux sociaux et au travers d'un clip animé.

Les agents du service déchets ont procédé au remplacement, de la signalétique sur tous les bacs et conteneurs de collecte, avec les nouvelles consignes de tri.

Afin de valoriser tous ces emballages et papiers, Écotri basé à Millau, se modernise pour devenir le centre de tri départemental et ainsi valoriser la totalité de la collecte sélective du département.

Ensemble, poursuivons les bons

gestes au quotidien et adoptons ces nouvelles consignes de tri! Afin de maîtriser le coût et l'impact de nos déchets sur notre environnement.

Tous les emballages et tous les papiers dans la poubelle jaune... pas de verre, bois, déchets verts, jouets même

plastique. Pensez à ceux qui trient vos poubelles.

Les autres déchets doivent être déposés en déchetterie

Pour joindre le service déchets :

environnement@levezou-pareloup.fr ou 05 65 58 15 82

Retrouvez les consignes de tri sur https://trionstouslesemballages.fr/ nouvelles-consignes-de-tri/ ou sur le site http://levezou.fr



NOS SERVICES

Notre siège administratif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

8, route du Claux - 12780 Vezins-de-Lévézou Tél. 05 65 58 19 84 - contact@levezou-pareloup.fr

Direction et administration :

<u>direction@levezou-pareloup.fr</u> administration@levezou-pareloup.fr

Pôle prospective et politique territoriale :

amenangement@levezou-pareloup.fr

Pôle attractivité et développement local :

developpement@levezou-pareloup.fr

Pôle environnement :

environnement@levezou-pareloup.fr

Pôle proximité et cadre de vie :

seniors@levezou-pareloup.fr

Urbanisme et planification :

plui@levezou-pareloup.fr

Journal intercommunal édité par la Communauté de communes Pareloup-Lévézou Directeur de la publication :

Alexis CANITROT

Maguette / impression :

Groupe Burlat Rodez - 12/2021 - ISO 14001

Dépôt légal 12/2021

Distribution : La Poste Tirage : 3 000 exemplaires

Crédits photos : Gilles Guillot, EDF énergie,

Agence Malice

Imprimé sur papier recyclé N° ISSN : 2678-3436